



Communiqué de presse - 28 juin 2024

L'UNSA Fonction Publique favorable à la réforme du recrutement des enseignants

Depuis plusieurs mois, une réforme des « concours enseignants » est en gestation. Il s'agit de placer le concours de recrutement à la fin l'année de licence et non après le master 2. Les deux années de formation à la fois disciplinaire et professionnelle permettront l'obtention de ce diplôme, garantissant la qualité et le sérieux de nos futurs professeurs.

Cette réorganisation a pour but d'ouvrir plus largement les concours de l'enseignement afin de redonner de l'attractivité à ce métier. C'est une première étape pour que la République réaffirme la place essentielle du service public d'Éducation en accordant un statut à tous les personnels de l'Éducation et en élargissant les possibilités de recrutement.

L'UNSA fonction Publique avec sa fédération, UNSA Éducation, portait cette demande. Ensemble, elles exigeaient que cette formation puisse se poursuivre dans un établissement de l'enseignement supérieur public. Cette réaffirmation sera inscrite dans le nouveau décret.

En passant un concours, les étudiants deviennent « élèves fonctionnaires » puis « fonctionnaires stagiaires ». Les premiers textes présentés par le gouvernement ne le prévoyaient pas pour la première année, créant une exception que l'UNSA ne pouvait pas cautionner.

À l'issue d'un dialogue social difficile, l'UNSA Fonction Publique et l'UNSA Education porteuses d'exigences fortes ont obtenu enfin que les futurs lauréats soient bien des agents publics et aient droit à une première rémunération digne pendant les deux années de formation (1400 € la première année et 1800 € la deuxième année, avec prise en compte de ces deux années pour la retraite). Cette avancée permettra à l'Education Nationale de reconnaître davantage les futurs professeurs et de jouer pleinement un rôle d'ascenseur social.

L'UNSA Fonction publique et l'UNSA Education n'ont eu de cesse de dénoncer les conditions du dialogue indispensable pour réussir cette réforme tant au niveau du ministère de l'Éducation nationale que du ministère de l'Enseignement supérieur. Elles se félicitent des modifications apportées.

L'UNSA Fonction Publique et l'UNSA Education seront extrêmement attentives à l'avenir de ce texte qui devra être publié par le prochain gouvernement pour qu'il puisse s'appliquer.

Bagnolet, le 28 juin 2024

Luc Farré - Secrétaire Général de l'UNSA Fonction Publique

unsa-fp.org



Contact presse : Erwan Lemercier : 06 42 31 02 80 - elemercier@angiocom.fr